

## La clairette du curé de Chichilianne

Voici une lettre datée du 14 janvier 1843, envoyée par le curé Morel de Chichilianne : il commande de la clairette à un petit producteur à côté de Die.

Cette lettre a été récupérée dans la boîte aux lettres dite "boîte rurale" installée à Chichilianne de 1843 à 1857 par un facteur rural qui partait à pied relever d'abord celle de St Martin de Clelles.

Il faut quand même souligner qu'avant la création d'un bureau de "distribution" à Clelles le 16 septembre 1842 le facteur appelé "piéton" partait de Chichilianne desservait Clelles, St Martin de Clelles et allait à Monestier les 1, 5, 9, 13, 17, 21, 25 et 29 de chaque mois.



A cette époque, on n'utilise pas d'enveloppe : la lettre écrite est pliée et fermée par un petit cachet dont on voit la trace en bas.

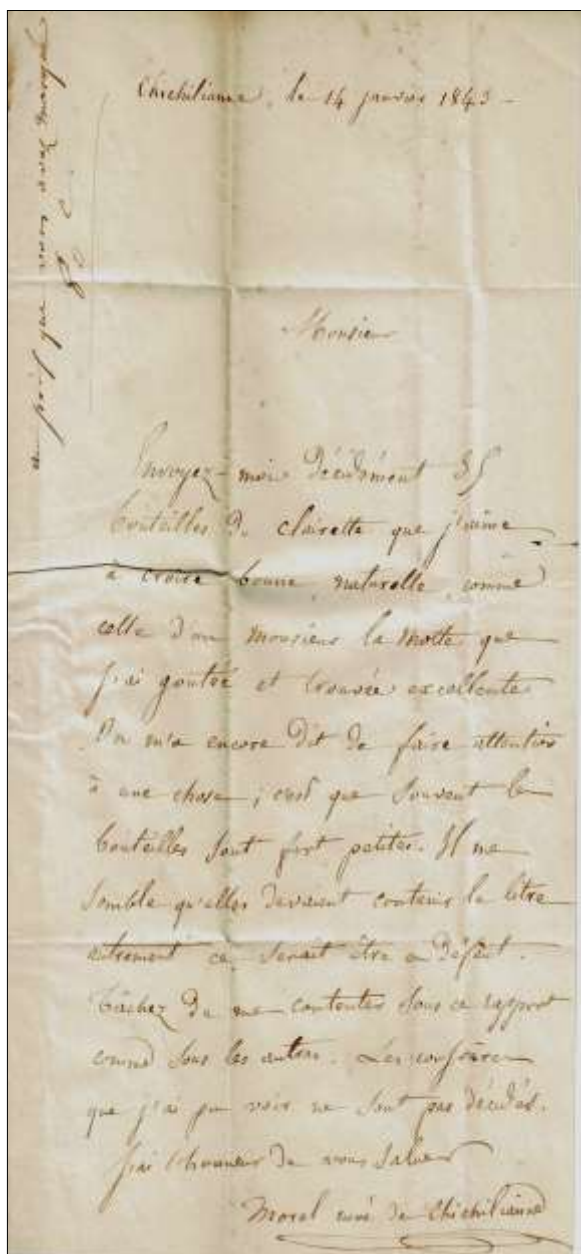
La marque manuscrite indique le prix à payer.

Plusieurs cachets indiquent son périple :

- un cachet B dans un cercle, et un cachet « 37 Clelles » pour le départ
- un cachet rond « GRENOBLE 37 »
- un cachet rond « VALENCE 25 »
- un cachet rond « DIE 25 »

*NB : en 1843, l'Isère porte le n° 37 et la Drôme le n° 25 car le département 06 n'existe pas encore, il apparaît en 1860 avec le rattachement du comté de Nice et de la Savoie à la France, ce qui et produit un décalage dans la numérotation des départements.*

En bas à gauche, la date et l'expéditeur : 14 janvier 1843 – Monsieur le curé de Chichilianne



Chichilianne, le 14 janvier 1843

Monsieur

Envoyez moi décidément 35 bouteilles de clairette que j'aime à croire bonne, naturelle, comme celle d'un monsieur La Motte que j'ai goûtée et trouvée excellente.

On m'a encore dit de faire attention à une chose ; c'est que souvent les bouteilles sont fort petites. Il me semble qu'elles devaient contenir le litre autrement ce serait être un défaut. Tâchez de me contenter sous ce rapport comme sous les autres. Les confrères que j'ai pu voir ne sont pas décidés.

J'ai l'honneur de vous saluer.

Morel curé de Chichilianne

[en haut à gauche]

au prix que vous avez marqué  
80 c (centimes)

**Un sou est un sou ... et un litre doit être un litre !**

**Les confrères cités sont sans doute d'autres curés du territoire ... et la commande groupée sera pour une autre fois !**

*Document communiqué par Charles CHRETIEN (natif de Clelles)*